

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 15 décembre 2016

Présidence de Monsieur Sylvio Torriani

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 4-2016 de la Municipalité du 1er novembre 2016,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de CHF 220.0 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut maximum déterminé ci-dessus.

De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 LC)

D'adopter le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de CHF 50.0 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2016

Le Président :

Sylvio Torriani



La Secrétaire :

Yvette Charlet